



N° de résolution
ou annulation

Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 1^{er} mai à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS
Charles-Henri Montamat,
Michel Viens,
Francis Boucher,
Raymond Frève
Renaud Ouellet,
M. Yves Lapointe

Tous les membres présents forment le quorum.

**CONSULTATION PUBLIQUE POUR LES RÉGLEMENT
DU RCI 135 CONCERNANT LA GESTION DES ODEURS**

La séance du conseil a été ouverte puis ajournée afin d'accueillir les explications de M. Simon Fauché, aménagiste adjoint et géomaticien sur les quatre règlements rapatriés à la municipalité sur la gestion des odeurs.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h05 par MME Nancy St-Pierre, mairesse, Sophie de Courval adjointe administrative, rédige le procès-verbal.

01-05-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles-Henri Montamat et résolu à l'unanimité des membres que l'ordre du jour soit adopté et en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

02-05-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AVRIL 2018

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 3 avril 2018 soit adopté tel que déposé.

03-05-2018

ADOPTION DU RÉGLEMENT 238-2018 VISANT À MODIFIER LE RÉGLEMENT NUMÉRO 125 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT.

ATTENDU QUE la municipalité applique sur son territoire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska

un règlement relatif au plan d'urbanisme et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 109 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Viens et résolu unanimement d'adopter par la présente le règlement numéro 238-2018 qui a été soumis à la consultation publique conformément à l'article 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

04-05-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 239-2018 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 126 CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION RELATIFS AUX INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) à la municipalité de Kamouraska;

CONSIDÉRANT qu'un règlement administratif sur les permis et certificats est actuellement applicable au territoire de la municipalité de Kamouraska et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Yves Lapointe lors de la session du 3 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité que le présent règlement portant le numéro 239-2018 est adopté.

05-05-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 240-2018 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 127 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Charles Montamat et résolu unanimement d'adopter par la présente le règlement numéro 240-2018 conformément à l'article 124 de la Loi.

06-05-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 241-2018 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 128 DE LA MUNICIPALITÉ AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 134 RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET AU DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À LA GESTION DES ODEURS ET DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DES USAGES ET ACTIVITÉS EN ZONE AGRICOLE ET AINSI ASSURER LA CONCORDANCE AVEC LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre la procédure prévue aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu unanimement d'adopter par la présente, le règlement numéro 241-2018 conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

07-05-2018

EMBAUCHE D'UNE AIDE AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le retour progressif au travail de Mme Nathalie Blais, directrice générale, à compter du 23 avril 2018 ;

CONSIDÉRANT la résolution 05-04-2018 autorisant l'embauche d'aide au bureau municipal pour palier à son absence qui n'a pas été concluante en terme d'heures ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la poursuite de l'embauche d'une aide administrative afin de permettre la mise à jour du travail et ne pas surcharger les tâches de la direction générale et de l'adjointe.

08-05-2018

LISTE DES PERSONNES FAISANT PARTIE DU COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a reçu les fonds nécessaires de la part du ministère de la famille et du secrétariat aux aînés pour renouveler sa politique familiale municipale (PFM) et sa politique municipale amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE L'agente de développement, à titre de chargée de projet, et le comité de pilotage famille et aînés, travailleraient depuis août 2017 sur ces deux renouvellements qui formeront la nouvelle politique PFM-MADA de Saint-Joseph-de-Kamouraska, dont le plan d'action devrait s'échelonner sur cinq ans;

ATTENDU QUE Ces démarches sont participatives et s'appuient sur les décisions et les visions de la population, représentée par le comité famille et aînés;

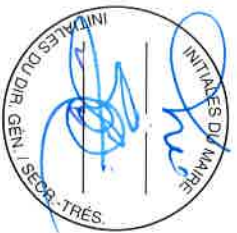
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raymond Frève et résolu que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska reconnait le travail du comité de pilotage pour la mise à jour de la politique familiale et municipalité amie des aînés. Ce comité est composé de Julie Thibodeau-Bélair, agente de développement et chargée de projet, de Renaud Ouellet, conseiller municipal en charge des questions famille et aîné, de Gertrude Deschênes et Michèle Mondor, représentantes des aînés, et de Marie-Ève Paradis et Marjorie Ouellet, représentantes des familles;

Le conseil mandate le comité d'effectuer les consultations nécessaires auprès de la population, de rédiger les plans d'action correspondant à chacune des mises à jour et de présenter les politiques et les plans d'action au conseil municipal à l'intérieur des délais prescrits par le ministère de la famille et le secrétariat aux aînés.

09-05-2018

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS

CONSIDÉRANT le dépôt aux membres du conseil, de la lettre de démission de madame Julie Thibodeau-Bélair, agente de développement ;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

EN CONSÉQUENCE il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte la démission de Mme Julie Thibodeau-Bélaïr en date du 29 mai 2018 et autorise à faire les démarches d'affichage du poste d'agent de développement et de loisirs et de procéder aux entrevues.

10-05-2018

APPUI AU PROJET «PÉCHÉS PARDONNÉS»

CONSIDÉRANT les objectifs du plan de développement de la municipalité qui est :

- De favoriser le développement culturel et touristique
- De valoriser et promouvoir la culture locale

CONSIDÉRANT la proposition d'une artiste résidente à réaliser une activité culturelle musicale « Péchés pardonnés»

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska accorde son appui au projet «Péchés pardonnés» et qu'elle souhaite y voir obtenir le financement de la MRC par son programme de soutien de l'entente de développement culturel.

11-05-2018

**ACCEPTATION DE L'ENTREPRISE POUR L'ABAT
POUSSIÈRE**

CONSIDÉRANT les deux offres reçues pour l'épandage de l'abat poussière dans les rangs de gravier : rang 6 est, route de milot, rang 7, route de Picard sur une longueur approximative de 6000 mètres requérant 17 000 litres, soit :

- Les aménagements Lamontagne : 0,35 \$ /litre et
- Somavrac : 0.3585\$/litre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Viens et résolu unanimement de favoriser l'offre la plus économique, soit celle de «Aménagement Lamontagne» au coût de 0,35\$ du litre pour une somme évalué à 5 950\$.

12-05-2018

DEMANDE DE DONS ET/OU D'ADHÉSION

Il est proposé par Charles-Henri Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph autorise le paiement pour :

- L'adhésion annuelle à l'association forestière au coût de 65\$

- La maison de la famille du Kamouraska pour son projet de «salle de jeux à la disponibilité des enfants et de leurs parents» au coût de 50\$ et



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

- Aux conseils paroissiaux de pastorale de Sainte-Hélène, de Saint-Joseph et de Saint-Germain pour la fête des Jubiés 2018 pour la somme de 50\$.

13-05-2018

MISE AU RANCART DU VÉHICULE D'URGENCE, CHEVRELET 1980

CONSIDÉRANT l'inspection annuelle obligatoire pour les véhicules d'incendie réalisée en avril dernier ;

CONSIDÉRANT le résultat de non-conformité au Code de la sécurité routière obtenu à la certification de vérification mécanique applicable aux véhicules d'incendie ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Yves Lapointe et résolu unanimement de mandater madame Nathalie Blais directrice générale ou à Sophie de Courval, adjointe administrative pour procéder à la mise au rancart à la SAAQ du véhicule d'urgence Chevrelet 1980 et de procéder à la vente par soumission de celui-ci.

14-05-2018

FACTURES DE PATRICE MOREAU POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE M. Moreau a remis directement à la mairesse deux factures au sujet de :

- Facture pour le déneigement de l'hiver dernier
- Facture pour des frais supplémentaires

EN CONSÉQUENCE il est résolu l'unanimité des membres présents de payer la totalité de la facture de déneigement et de payer en partie celle des frais supplémentaires; en soustrayant le montant relatif au miroir puisque ce bris est arrivé lors d'un travail avec un autre contractant que la municipalité.

15-05-2018

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sophie de Courval, adjointe administrative, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectués tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2018 et ce, pour la période du mois de avril 2018 ;

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

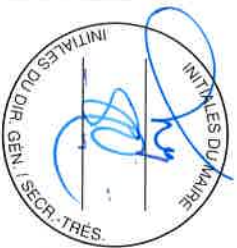
- Frais de déplacement, de repas et ménage : 335,20 \$

- Remboursement cellulaire inspecteur : 40 \$

Salaires et frais Desjardins : P.P. 8 et 9 : 6 024,03 \$ et 103,18 \$ pour un total de 6 127,21 \$

Palement pour la SAAQ : 900,20 \$

Liste des comptes à payer au 30 avril 2018 : 35 218,12 \$



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal de la Municipalité de
Saint-Joseph-de-Kamouraska**

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

16-05-2018

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de Yves Lapointe et résolu à l'unanimité des membres présents, la séance est levée à 22h.


Nancy St-Pierre, mairesse


Sophie de Courval, adjointe administrative